

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE TRAVAIL A L'EAU le 08 novembre 2000 (au siège de la SCC)

Présents : Mme THEVENON, MM. CAILLEMET, GAUVRIT, POUVESLE.

- Absent excusé : MM.CHAGNARD, ROBIN, retenu au Kosovo dans le cadre de son travail.

Début de séance : 10H25

Madame THEVENON remercie les membres présents et ouvre la séance.

Candidature de Juges

- Au cours de la réunion du 27/09/2000 la commission a émis un avis favorable à la présentation d'un dossier pour Madame Claire DETENDER ainsi que pour Madame Marie-Claude CRESSON-TAHON. La commission demande un complément d'information sur les candidatures de Madame Jeanine PRIST et de Monsieur Gérard GABRIEL.

Michel GAUVRIT établira un modèle de fiche de renseignements qui doit accompagner toute demande de candidature de juge ainsi qu'un extrait du casier judiciaire et une fiche d'état civil, le tout adressé à la SCC pour avis de la CUNTE.

Après examen de cette demande le candidat sera convoqué par la CUNTE pour passer l'examen technique prévu par le règlement des juges de la SCC. Cet examen pourrait avoir lieu la veille du championnat.

La teneur de cet examen sera la suivante :

- 4 questions techniques sur le travail à l'eau notées/8 points.
- 2 questions sur le règlement général de la SCC notées/4 points.
- Personnalité notée/4 points.
- Epreuve pratique notée/4 points (passage d'un chien 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} degré tiré au sort.) Le candidat sera accompagné d'un chien et d'un conducteur de son choix.
- Un total de 13/20 sera imposé pour être autorisé à suivre le stage en ENV.

Championnat 2001

Depuis plusieurs années le championnat a été organisé en alternance par une base affiliée au CFCTN ou par un club de la Fédération Canine des Pays de Loire. Pour 2001 Bernard POUVESLE précise qu'aucune base du CFCTN ne peut prendre en charge l'organisation du championnat. Michel GAUVRIT demande qu'il soit confié à ATNLA en précisant que ce club aura besoin d'une aide financière pour assurer le bon déroulement de ce concours de haut niveau précédé la veille de l'examen des plongeurs. La commission donne son accord et désigne sous réserve de leur disponibilité Monsieur Alain.PRIST pour les épreuves à terre et à l'eau, et Monsieur Alain ROLLAND pour les suivis. Un courrier leur sera adressé par le secrétaire.

Projet de création d'une licence

La CUNTE souhaite concrétiser la mise en place d'une licence qui sur le modèle de la CUN permettraient d'assurer les pratiquants (un contact sera pris auprès d'une compagnie d'assurance) et de constituer un fond de roulement capable d'absorber les frais de secrétariat et d'aider en partie les organisateurs d'épreuves (championnat, examens : plongeurs, juges, pilotes etc.).

Un modèle sera adressé à la SCC pour accord. Le montant annuel proposé est de 70 F. pour le 1^{er} chien et de 50 F. pour le ou les suivants.

Rapports de concours de travail à l'eau

Il est de nouveau rappelé que les résultats des concours doivent être transmis au secrétariat de la CUNTE dans les 15 jours qui suivent les épreuves.

Calendrier

ATNLA assurant l'organisation du Championnat de France le concours du 06/05/2001 initialement prévu sur le projet de calendrier 2001 est annulé.

Règlement de la coupe de France

M. CAILLEMET présente les grandes lignes du projet de la Coupe de France.

Une sélection aurait lieu le samedi veille de la Coupe. 50 chiens pourraient participer à cette sélection.

Exercices prévus :

a) au sol :

- Suite en laisse.
- Un 'couché pas bougé' au vu du maître.
- Rapport d'un manchon posé à 20 m.

b) travail à l'eau.

- Un exercice d'apport.
- Un exercice de rapport.

20 chiens seront sélectionnés pour le dimanche.

Exercices prévus :

a) au sol :

- Suite sans laisse.
- Un en avant
- Un 'couché pas bougé' en l'absence du maître.
- Un rapport d'objet lancé.

b)

- Natation 500 m.

c)

- 2 exercices de travail à l'eau (à définir)

Date de la **prochaine réunion** : **8 février 2001 à 10 h 15**, au siège de la SCC.

Le Secrétaire
M. GAUVRIT

La Présidente,
J. THEVENON